



Comité de pilotage Natura 2000
« Coteaux et boucles de la Seine »
Mardi 1^{er} octobre 2019
Compte-rendu



La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le mardi 1^{er} octobre 2019 à 9h30 au Foyer rural de Vétheuil. La séance est ouverte à 9h35. 29 personnes sont présentes à la réunion.

Etaient présents :

- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- CAMBOURIEUX Frédérique, mairie d'Amenucourt
- CARDIN Laurent, Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
- CHAMPAGNE Stéphane, mairie de Saint-Martin-la-Garenne
- DELANNOY Jean, Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux et Agence des Espaces Verts (AEV)
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FORGE Christine, mairie de La Roche-Guyon
- FORTEAUX Sylvie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île-de-France
- FRANCHET Georgette, Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et ses Habitants (UPBMH)
- GADOUM Serge, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- GOURIOU Daniel, mairie de Moisson
- HERPIN-POULENAT Dominique, mairie de Vétheuil et Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF), Présidente du Comité de Pilotage (COPIL)
- JENNER Xavier, Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
- LANTHIER Agnès, directrice du Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- LE COQ Morgane, Réserve Naturelle régionale de la Boucle de Moisson et Agence des Espaces Verts (AEV)
- LEDOUX Arnaud, Direction Départemental des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LEMOINE Philippe, mairie de Chaussy
- LE RASLE Sixtine, Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France
- MONGUILLON Angélique, Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- MOURLON Nicolas, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- OURS PRISBIL Gérard, mairie de Mousseaux-sur-Seine
- PEYNET Julien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF)
- PEZZALI Alain, Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF)
- PRATTE Olivier, Réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson et Agence des Espaces Verts (AEV)
- QUILLIEC Nolwenn, Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine (RNNCS)
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- SKINAZI Laurent, mairie de Haute-Isle
- VEDY Dominique, Val d'Oise Environnement

Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Election du Président du comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site
- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2018 – 2019
- Actions sur la RNR de Moisson
- Prévisions d'animation
- Questions diverses

Introduction :

- Mme Dominique HERPIN-POULENAT, présidente du comité de pilotage, ouvre la séance en rappelant le caractère exceptionnel des communes de la Vallée de la Seine. Elle présente la nouvelle animatrice Natura 2000, Camille GAUDIN, arrivée en février 2019 au Parc naturel régional du Vexin français. Un tour de table de présentation est ensuite effectué pour se remémorer les différents acteurs du site Natura 2000 présents.

Election du Président du Comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site

- M. Nicolas MOURLON, directeur départemental des territoires du Val d'Oise, remercie Mme HERPIN-POULENAT pour son accueil et exprime son plaisir d'assister au comité de pilotage au cœur du site. Il précise ensuite qu'il représente le préfet du Val d'Oise, absent ce jour, afin de procéder à l'élection de la présidence du comité de pilotage. Il indique que Mme HERPIN-POULENAT est la seule candidate au renouvellement de la présidence. Mme HERPIN-POULENAT est réélue à l'unanimité à la présidence du COPIL. M. MOURLON laisse ensuite la parole à la présidente du COPIL afin de renouveler la structure animatrice du site.

- Le PNR du Vexin français présente de nouveau sa candidature en tant que structure porteuse pour l'animation et la gestion du site. Mme HERPIN-POULENAT indique que le PNR du Vexin français est le seul candidat. Le PNRVF est réélu à l'unanimité avec les mêmes votants que pour la présidence du COPIL

Rappels sur Natura 2000

- Camille GAUDIN, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français, annonce l'ordre du jour. Elle commence la réunion par des rappels sur le réseau Natura 2000 (directives, objectifs, espèces, habitats naturels, fonctionnement français...) et la présentation du site «Coteaux et boucles de la Seine» (localisation, surface, historique...). Elle présente l'état du réseau à l'échelle européenne en précisant que la surface de sites Natura 2000 augmente au fil des années, ce qui est une bonne chose pour la préservation de tous ces espaces.

- Mme HERPIN-POULENAT s'interroge sur la possibilité de présence de l'Agriion de mercure au sein du site « Coteaux et Boucles de la Seine ». Camille GAUDIN répond que l'espèce en question est localisée plus à l'ouest du département, et principalement sur l'Epte et ses affluents.

Bilan de l'animation 2018-2019

- Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation 2018/2019. Elle rappelle que le diagramme figurant le temps d'animation de l'année 2018 (annexe page 14) concerne le temps passé par, Céline PRZYSIECKI, qui a quitté le PNRVF en août 2018.
- Elle présente ensuite les contrats Natura 2000 passés au cours de l'année 2018, dont le principal est celui concernant la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Les travaux ont consisté à enlever une grande partie des ligneux sur un des pitons rocheux de la commune de Haute-Isle, dans le but de rouvrir le milieu et de permettre aux pelouses calcicoles, habitat majeur du site, de s'étendre davantage.
- Le second contrat a été passé et concerne également des pelouses calcicoles, situées sur des terrains propriétés de l'Agence des Espaces Verts. Sur ces milieux, ce sont des opérations de fauche qui sont réalisées chaque année à l'automne.
- Une charte Natura 2000 a été signée par un propriétaire privé, engageant des parcelles sur les communes de Haute-Isle et de Vétheuil, représentant une surface de 19 hectares environ.
- Mme HERPIN-POULENAT rappelle que le parcellaire est très morcelé sur ces 2 communes, et que l'on ne connaît pas forcément les propriétaires. C'est donc une chance que ce propriétaire ait engagé une charte Natura 2000 sur cette surface.
- Camille GAUDIN revient ensuite sur les suivis qui ont été effectués au cours de l'année 2018 et 2019 : un protocole, créé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), permettant le suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles, a été appliqué sur les parcelles de l'AEV, ainsi que sur le piton rocheux dont les travaux ont été réalisés en 2018. Ce protocole sera reconduit tous les 2 ans afin de suivre l'évolution de l'état de conservation des pelouses. Un second protocole, également mis en place par le CBNBP, concernant les landes, a été appliqué pour la première fois en juillet 2019 sur la RNR de la Boucle de Moisson.
- Mme HERPIN-POULENAT soulève la question du classement de ces zones au PLU, car certaines de ces zones avaient été classées en EBC, empêchant toute coupe. Elle interroge les maires des autres communes à ce sujet. Christine FORGE, maire de La Roche-Guyon, répond que la commune est actuellement en train de réviser son PLU, et qu'il y a donc une concertation avec le PNRVF afin de savoir si ce classement sera conservé ou non. Laurent SKINAZI, maire de Haute-Isle, répond que pour sa part, les zones Natura 2000 sont classées en zones N. Il indique que justement, l'objectif de la Réserve naturelle, qui est de restaurer les pelouses calcicoles, serait contradictoire avec ce type de classement.
- Mme HERPIN-POULENAT pose ensuite la question des études d'impacts ou évaluations d'incidences sur des projets qui ne sont pas directement sur le site Natura 2000 ou à proximité, en faisant référence au projet de la Seine à vélo. Camille GAUDIN répond en indiquant qu'elle est au courant du projet mais qu'elle a été peu sollicitée sur le sujet. Elle précise ensuite qu'il est possible qu'un projet fasse l'objet d'une évaluation d'incidences s'il est situé en bordure d'un site Natura 2000, mais que cela dépend de la nature du projet. Elle prend l'exemple d'un projet situé à proximité d'une zone humide située en Natura 2000, et qui aurait un impact sur la

nappe phréatique alimentant cette zone humide ; dans ce cas, il y aurait une évaluation d'incidence, car même si le projet est situé à l'extérieur du site, l'impact serait présent.

- M. Nicolas MOURLON ajoute que cela dépend de la procédure à laquelle est adossé le projet, s'il y a un permis d'aménager par exemple, s'il y a une déclaration d'utilité publique, où dans ce cas Natura 2000 se greffe à l'autorisation administrative. L'évaluation d'incidences devra alors être réalisée.

- Mme HERPIN-POULENAT souligne alors le manque d'information lié à ce projet, qui est relativement important, et qu'il peut être judicieux d'en parler lors de ce COPIL. Laurent SKINAZI intervient afin de préciser que le projet lui tient à cœur, et est surpris qu'il n'y ait pas de dossier, alors qu'un protocole avait été mis en place, que les types de revêtement et le tracé ont été définis ; il insiste sur le caractère exceptionnel des 3 communes (Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon) et du fait que faire une piste permettant de relier en circulation douce ces communes, en longeant la Seine, est un outil de valorisation majeur du territoire. Mme HERPIN-POULENAT reprend la parole en disant qu'un dossier a pourtant été déposé en mairie de Vétheuil, ainsi qu'en mairie de La Roche-Guyon. Mme Agnès LANTHIER ajoute que le PNRVF n'est pas particulièrement au courant de la progression du dossier également. Mme HERPIN-POULENAT précise que c'est le Conseil Départemental du Val d'Oise qui est le maître d'ouvrage de ce projet, et plus précisément la Direction des Routes.

- Corinne DUMONT revient ensuite sur le protocole pelouses calcicoles réalisé par le CBNBP et demande quelques précisions par rapport à ce protocole, mais également par rapport au suivi d'espèces patrimoniales. L'animatrice réexplique alors le propre du protocole, qui consiste à mesurer plusieurs stades d'embroussaillage, le premier stade étant l'ourlet, caractérisé par une espèce (le Brachypode penné). Le protocole permet de mesurer la proportion de ligneux, de pelouse et d'ourlet sur la station. Les espèces patrimoniales vues le long du transect sont prises en compte.

Sylvie FORTEAUX ajoute que ce protocole est le fruit d'un partenariat DRIEE-CBNBP, et qu'il a pour but premier de mesurer l'efficacité des mesures de gestion ; c'est par ailleurs un protocole effectué sur toutes les pelouses calcaires des sites Natura 2000, afin d'être en harmonie avec les autres sites. Elle insiste sur l'appui majeur de la part du CBNBP sur le protocole et les données. Elle précise que pour le moment c'est encore un peu jeune car le protocole a été mis en place l'année dernière, et qu'il y a donc besoin d'un pas de temps pour mesurer l'effet de gestion.

Olivier PRATTE explique que, par rapport au protocole, même si les espèces patrimoniales sont relevées lorsqu'elles sont quand elles sont sur le transect, cela n'affranchit pas d'avoir un suivi spécifique à ces espèces. De même, le but de ce protocole est de proposer au gestionnaire une manière d'évaluer cet état de conservation de manière simple, sans rentrer dans des relevés phytosociologiques, qui demandent des compétences particulières. Camille GAUDIN ajoute que cela peut servir à prioriser les actions de gestion sur certaines pelouses, selon leur état de conservation.

- M. Nicolas MOURLON revient sur la question précédente de la Seine à Vélo, en précisant que le permis d'aménager relève de la compétence du maire quand la commune dispose d'un PLU. Il précise qu'il y a eu des échanges avec le

département, mais qu'il manque des éléments pour le moment ; cependant, le dossier est en cours, et la raison pour laquelle la commune de Haute-Isle n'a pas de dossier, c'est que pour déposer un permis d'aménager, il faut une autorisation de défrichement, qui relève de la compétence du préfet. Et comme il manque l'autorisation des propriétaires pour le défrichement, ceci explique pourquoi la commune n'a pas de dossier.

Mme HERPIN-POULENAT demande s'il y a une étude d'impact de prévue. M. Nicolas MOURLON lui répond qu'a priori, le projet est en dessous des seuils pour l'étude d'impact, mais qu'il préfère revenir ultérieurement vers les communes concernées avec des réponses plus précises. Mme HERPIN-POULENAT demande si l'autorisation de défrichement concerne toutes les parcelles. Arnaud LEDOUX répond que l'autorisation de défrichement ne concerne qu'une minorité de parcelles, mais que pour pouvoir déposer un permis d'aménager, il y a besoin d'une autorisation de défrichement ; et comme le Conseil départemental n'est pas propriétaire de toutes les parcelles, il a l'obligation d'échanger avec les propriétaires et d'avoir leur consentement. Enfin, comme plusieurs propriétaires n'avaient pas répondu, le Conseil départemental ne peut pas déposer l'autorisation de défrichement, et de fait, le permis d'aménager. Il précise également qu'en ce qui concerne la partie défrichement, c'est le service forêt et chasse de la DDT qui instruit le dossier, et pour la partie permis d'aménager c'est le service urbanisme.

Laurent SKINAZI demande alors si sur ces parcelles, il n'y a pas une servitude de halage qui exonère de cette phase administrative, et qui passerait outre l'autorisation des propriétaires. Arnaud LEDOUX répond que le défrichement ne concerne pas forcément les parties proches de la Seine, excepté quelques zones. Le dossier est en tout cas parvenu à la DDT, la DRIEE et l'ABF, car il devait passer en septembre à la Commission des Sites mais vu le manque de pièces, il passera peut être en novembre. Il précise qu'une réunion en octobre est prévue avec le Conseil départemental pour organiser ceci, en association avec la DRIEE et la DDT.

Laurent SKINAZI est surpris qu'il manque des pièces, car lorsqu'il avait monté le dossier avec l'ancien inspecteur des sites, M. Battais, ils avaient rendu un dossier étoffé. Arnaud LEDOUX répond en disant que le dossier était effectivement bien ficelé, et qu'un état initial avait bien été inclus ; cependant, comme le projet est en dehors du site Natura 2000, l'impact était mineur, voire nul. Mme HERPIN-POULENAT ajoute que la présidente du Conseil départemental, Mme CAVECCHI, a déclaré que l'inauguration se ferait en 2020. Arnaud LEDOUX répond qu'étant donné que la procédure est en cours, et que le dossier doit passer en Commission des sites, puis doit recevoir un avis ministériel (ce qui amènerait en avril 2020 minimum), il sera difficile d'avoir une inauguration en juin...

Philippe LEMOINE, maire de Chaussy, s'interroge sur le fait que les travaux débutent avant la validation, car c'est le cas sur sa commune, où les travaux commencent dans la semaine qui suit. Arnaud LEDOUX répond qu'en effet, le linéaire du projet étant conséquent, certains secteurs ne sont pas situés en site classé, et si les travaux consistent juste en la réhabilitation de routes, il n'y a pas besoin de permis d'aménager. Alors que sur les 3 communes que sont Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon, qui sont en site classé, et avec des périmètres particuliers, le dossier est plus complexe au niveau des autorisations. Mme LANTHIER demande à ce que le PNRVF soit rapidement associé au dossier, étant donné que le PNRVF est présent

en Commission des sites, et qu'il arrive parfois que les temps d'analyse soient resserrés au vu de la transmission du dossier.

Actions sur la RNR de Moisson

Camille GAUDIN passe la parole à Morgane LE COQ, qui présente les actions réalisées sur la Réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson au cours de l'année 2018/2019 et les prévisions.

- Morgane LE COQ présente la réserve naturelle de Moisson, et les actions effectuées dans le cadre de contrats Natura 2000 : en 2018, les travaux ont consisté en des actions de fauche et broyage, qui sont des travaux annuels, le broyage ayant pour but de maintenir les milieux ouverts. La fauche concerne les chemins d'accès ou d'exploitation, ou milieux très caillouteux, propices au nichage de l'œdicnème. Certaines parties de la réserve sont fauchées tous les deux ans (voir annexe page 25).

Les actions de fauche et broyage pour 2019 sont détaillées en annexe page 26, et réalisées à partir d'octobre/novembre. Morgane LE COQ précise que la fauche et broyage sont toujours faits avec ramassage. Enfin, un projet d'aménagement va voir le jour sur la RNR, avec un démarrage de chantier courant octobre, et qui devrait s'achever en février ou mars 2020. Elle explique le contexte problématique de la réserve avec beaucoup d'intrusion, alors qu'elle est normalement fermée au public. Des sentiers périphériques existent, où il est autorisé de se promener, mais le cœur de réserve est interdit, et que le cheminement est ainsi mal identifié. Le but du projet d'aménagement est d'identifier l'entrée principale de la réserve, où le milieu est fortement dégradé à cause du piétinement. L'idée est d'installer un platelage bois pour mieux diriger les promeneurs sur les sentiers périphériques, associé à des ganivelles (clôtures de châtaignier). Le parking et quelques noues sont déplacés pour limiter l'intrusion des quads et engins à moteur. (voir annexe pages 27-31)

- Mme HERPIN-POULENAT demande s'il y a une fréquentation importante d'engins motorisés. Morgane LE COQ répond que les écopatrouilleurs qui circulent à vélo le weekend et parfois en semaine observent peu de circulation. Elle ajoute qu'il y a moins de problèmes qu'avant, et suppose que la réserve est peut-être mieux identifiée.

- Camille GAUDIN rebondit sur les problèmes de fréquentation en mentionnant le survol des hélicoptères de l'armée, dont un à proximité de la réserve de Moisson. Elle interroge l'AEV sur la question du contact avec des personnes au sein de l'armée, ou de la base aérienne.

Olivier PRATTE répond que c'est un problème auquel les agents ne se sont pas encore attelés. Ils avaient fait un courrier en 2015 au ministère de la défense, mais depuis rien de nouveau, et il y a sans doute un nouveau courrier à faire de la part du gestionnaire ou de l'autorité de gestion. Il ajoute qu'il serait peut-être intéressant de contacter la DGAC et de donner les secteurs où les survols sont interdits. Angélique MONGUILLON intervient pour dire que c'est un problème présent sur les autres réserves naturelles, et qui sera soulevé avec les autorités de classement à la réunion des gestionnaires le 15 octobre.

- Olivier PRATTE revient sur les actions effectuées au titre de la ZPS, pour expliquer qu'elles sont également bénéfiques aux habitats. Corinne DUMONT interroge l'AEV sur la superposition de tous ces périmètres. Olivier PRATTE répond

que le site est composé de 2 sites Natura 2000, mais qu'il reste une RNR, avec un plan de gestion, et des axes de gestion tournés vers Natura 2000. Il explique que ces périmètres permettent de renforcer la protection sur les espèces et habitats autres que Natura 2000. Corinne DUMONT le questionne alors sur le montant du projet d'entrée de site en demandant s'il est indispensable. Morgane LE COQ répond en disant que le montant du projet est de l'ordre de 100 000€, et que l'idée est d'identifier l'entrée de la réserve, le platelage évitant le tassement du sol par piétinement, et surtout de bien identifier les accès. Elle estime que le projet s'intègre bien dans le paysage, et qu'il marque l'entrée de la réserve.

Gérard BAUDOIN pose alors la question des aménagements de l'autre côté de la réserve, où il y a une autre entrée. Morgane LE COQ répond que cela nécessite un autre groupe de travail pour aboutir au projet d'interprétation de la réserve. Olivier PRATTE répond qu'en effet, ce n'est pas la seule entrée, mais que c'est l'entrée principale. Morgane LE COQ rajoute que c'est là où il y a le plus de dégradations. Gérard BAUDOIN insiste en disant qu'il voit beaucoup de fréquentation (des chasseurs, des motos...) à des horaires qui sont différents de ceux des passages des écopatrouilleurs. Morgane LE COQ répond que les écopatrouilleurs dissuadent sans doute quand ils sont là, et que pour 2019, ils n'ont vu que 2 motos.

Daniel GOURIOU, maire de Moisson, intervient pour dire que les chiffres ne reflètent sans doute pas la réalité et sont sous-estimés. Il ajoute que le site est envahi de motos et quads, et qu'il en voit très régulièrement lorsqu'il se balade.

Morgane LE COQ déclare que malheureusement, la surveillance ne peut pas être constante. Corinne DUMONT propose une solution d'utiliser les pièges photos devant les entrées principales pour arriver à détecter les intrus, ce à quoi Olivier PRATTE répond que cela nécessite des autorisations, mais qu'il faudrait en effet faire un état initial de la fréquentation illicite et licite. Corinne DUMONT ajoute que ce matériel pourrait ensuite être utilisé dans le cadre d'une étude faunistique. Olivier PRATTE déclare que cela pourra faire l'objet d'une discussion. Laurent SKINAZI ajoute que sa commune et la RNN des Coteaux de la Seine connaissent les mêmes problèmes, et rappelle que ces engins ne sont pas des engins de transports mais de loisirs, et que le temps de loisirs se fait généralement le weekend, ce qui ne correspond pas forcément à la période de surveillance. Mme HERPIN-POULENAT rappelle tout de même que Nolwenn et Catherine, les deux agents de la RNN, sont présentes très souvent sur le terrain, y compris le weekend, et qu'elles ont déjà du mérite. Daniel GOURIOU propose alors une solution qui pourrait être envisagée, au niveau des chemins ruraux, souvent très empruntés par les quads et motos, pour ensuite accéder aux espaces naturels. Il suggère de travailler avec les communes riveraines pour limiter l'usage de ces chemins ruraux. Mme HERPIN-POULENAT acquiesce mais précise que malgré la pose de blocs de pierre, de prise d'arrêtés, les quads et motos arrivent toujours à trouver d'autres passages.

Camille GAUDIN confirme que le sujet est sensible, que beaucoup de mesures sont mises en place, que la RNN est très présente, mais que c'est une problématique complexe.

Prévisions d'animation

- Elle continue sur les prévisions d'animations sur le site : en 2019, les mêmes types de travaux que ceux de l'année dernière sur la RNN vont être réalisés, cette fois-ci sur 3 pitons. Etant donné la complexité des travaux et des contraintes, qui

implique des montants élevés, un marché public a été passé, pour lequel la CAO s'est réunie fin septembre. L'ONF est le titulaire du marché, avec 10 jours de travaux et une évacuation en hélicoptère sur 1 journée. L'entretien sur les 4 années suivant les travaux sera effectué par l'entreprise Jard'éco, qui utilise du débardage animal à l'aide de 2 ânes. Le montant global s'élève à plus de 100 000 €. Le 2^{ème} contrat consiste en la restauration de milieux ouverts et entretien de mares sur la butte du Hutrel, dont bénéficiaire est le CD 78. L'animatrice ajoute qu'il y a une vigilance à avoir car un champignon, une rouille plus particulièrement, a été observée sur une partie des genévriers. Les travaux de débroussaillage porteront donc en priorité sur les individus touchés. En ce qui concerne les travaux sur les mares, dont certaines sont temporaires, l'objectif est de curer les mares dont l'envasement est important, afin de restaurer leur fonctionnalité. Les abords de ces mares seront également débroussaillés pour favoriser un éclaircissement plus favorable.

- Mme HERPIN-POULENAT intervient pour mentionner l'incendie qui s'est produit cet été au niveau du Bois du Chesnay, classé en Espace Naturel Sensible en partie, et située en zone Natura 2000, et déplore la perte de chênes remarquables. Stéphane CHAMPAGNE, maire de Saint-Martin-la-Garenne, confirme le propos, et explique que les pompiers ont eu de grandes difficultés à accéder au site, ce qui est une contrepartie de la volonté de protéger le secteur en favorisant l'embroussaillage autour. Mme HERPIN-POULENAT ajoute qu'en effet cet entretien / non entretien est volontaire pour limiter les quads et motos sur sa commune. Mme Agnès LANTHIER mentionne alors le fait que cette problématique d'incendies risque de s'intensifier avec le réchauffement climatique et les canicules, et que pour le moment le département n'est pas encore préparé... Camille GAUDIN répond à la problématique soulevée précédemment en mentionnant le fait que les travaux prévus cette année sur les pitons nécessitent un débroussaillage d'un chemin d'accès, le rendant accessible, ce qui impliquera sans doute une fréquentation involontaire et nouvelle sur ces pitons.

- Camille GAUDIN reprend avec les prévisions d'animation : il est prévu de signer une charte dispensant des incidences avec une association de trail, qui a déjà une charte sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ». Mme HERPIN-POULENAT intervient en demandant à ce que les communes concernées par le passage de cette association soient concertées à ce sujet. L'animatrice acquiesce, et ajoute que de toute manière, avec l'arrêté préfectoral de la RNN, plus aucune manifestation sportive ne sera possible sur le périmètre de la réserve

- Camille GAUDIN redétaille les 2 niveaux de chartes, celle de bonnes pratiques, et une qui dispense d'évaluation d'incidences, pour les manifestations sportives récurrentes. Cette dernière permet de définir en amont des variantes de parcours, et permet de ne pas avoir à effectuer d'évaluation d'incidences systématiques. Mais elle comporte malgré tout des contraintes et points de contrôle. L'animatrice mentionne la démarche lancée avec CAP tourisme (PNRVF), consistant en un guide des bonnes pratiques à destination des organisateurs de manifestations sportives sur les espaces naturels.

- Mme HERPIN-POULENAT rappelle que des voitures volées brûlées sont fréquemment trouvées sur les communes, et que lorsqu'elles sont enlevées, les entreprises laissent les bouts de plastique, de métal sur place. Elle déclare qu'il serait judicieux de passer un marché qui, afin de tout ramasser lorsque les voitures sont retirées, car les produits sont dangereux, et les matières plastiques sont une

menace pour la faune. Laurent SKINAZI prend note et déclare que cela peut être inclus dans programme de la communauté de communes Vexin Val de Seine, qui prend en charge les décharges sauvages. Mme HERPIN-POULENAT valide en disant qu'il faudrait s'accorder avec les communes des Yvelines, et que le PNRVF pourrait faire ce lien. Elle rappelle que cette problématique est réelle et représente coût important pour les communes.

- Camille GAUDIN revient sur la suite de l'animation pour 2020 : il va y avoir un accompagnement sur le site de la ferme de Vaulézard, située sur la commune de Vienne en Arthies. Le terrain a été vendu récemment par la SAFER, et c'est un éleveur ovin qui a racheté le site. Le but est de l'accompagner dans son exploitation, afin que tout soit fait en conciliation avec les enjeux de conservation des différents habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone. Mme HERPIN-POULENAT demande des précisions sur l'éleveur en question, qui à sa connaissance possède une entreprise. Françoise ROUX, responsable du pôle environnement au PNRVF, répond qu'en effet, cet éleveur possède une entreprise d'espaces verts à Oinville, et qu'il avait auparavant loué ses moutons au PNRVF dans le cadre de pâturage sur la RNN, mais en ce qui concerne le site de Vaulézard, il a un réel projet d'élevage. Mme HERPIN précise qu'au lieu de louer des moutons, il serait plutôt pertinent que le PNR ait ses propres moutons et son propre berger. Les coûts en seraient réduits, même en ayant un berger ou deux. L'animatrice explique que le fait que cet éleveur se réinstalle pourra peut-être permettre un partenariat futur, pour de la gestion et de l'écopâturage.

- Camille GAUDIN revient sur l'enjeu des pelouses calcaires, qui est l'enjeu majeur du site Natura 2000 « Coteaux et Boucles de la Seine ». Elle explique que la commission européenne est en train de rédiger un document sur la gestion de ces pelouses, et va s'enrichir des éléments qui sont ressortis lors d'un workshop européen qui portait sur ce sujet, auquel elle a participé avec les agents de la RNN. Ceci a permis de voir les enjeux et les problèmes au sein des autres pays, et les échanges ont permis de soulever un constat : la communication vis-à-vis de Natura 2000 est plutôt mauvaise, très peu de gens ont connaissance du dispositif, ainsi que de la manière dont cela fonctionne. Camille GAUDIN insiste alors sur la diffusion de cette connaissance du réseau aux élus, et rappelle que la lettre Natura 2000 devrait paraître très prochainement.

Questions diverses :

Biens vacants et sans maîtres

Xavier JENNER, membre du CRPF s'interroge sur l'utilité des procédures de biens vacants et sans maîtres Mme HERPIN-POULENAT répond que la commune de Vétheuil a engagé un bureau spécialisé pour effectuer cette procédure, car elle n'a pas le temps et les connaissances juridiques pour le faire seule, et le PNRVF n'a pas le personnel pour le faire. Nolwenn QUILLIEC explique que sur la commune de Vétheuil, la première étape a été lancée, et pour le moment c'est une phase de recherche et de vérification auprès des services hypothécaires et autres propriétaires potentiels sur la liste de parcelles qui a été soumise. Actuellement, la commune en est à la phase publication, depuis 6 mois, c'est-à-dire que l'information est publiée sur la liste des parcelles, et les propriétaires doivent maintenant se manifester. Il reste 6 mois de publication, et si d'ici là, si personne ne s'est manifesté, ces parcelles seront intégrées à la propriété communale avec délégation de gestion de la

commune au titre de la réserve. La commune de La Roche-Guyon va démarrer bientôt la même procédure, et cela représente 2 ans de démarche au total. Mme HERPIN-POULENAT explique que le même type de procédure avait été lancé avec le Conseil départemental sur la partie du bois du Chesnay située en ENS.

Laurent SKINAZI intervient pour dire qu'il n'a jamais mis en place cette procédure car selon son point de vue, le fait de ne rien engager permet de protéger le territoire, car ensuite, qui hérite de la gestion, et est-ce que le terrain géré sera toujours conforme aux intérêts de la commune. Il insiste sur fait que la gestion a des avantages. Daniel GOURIOU ajoute que cette procédure a été lancée il y a longtemps à Moisson, mais que c'est très long ! Xavier JENNER assure que la procédure a pourtant été simplifiée. Mme HERPIN-POULENAT assure tout de même que la procédure est longue et difficile, que le contact avec la DGFIP n'est pas évident, il faut être minutieux, et qu'il est plus confortable de faire appel à un bureau d'études Laurent SKINAZI insiste en déclarant que des propriétaires lambda peuvent acquérir les parcelles lorsque la procédure est lancée, et qu'ils sont prioritaires, donc il ne voit pas l'intérêt de la procédure pour la gestion. Françoise ROUX explique que le PNRVF a beau être gestionnaire de la RNN, on ne peut pas légitimement intervenir sur ces terrains dans la mesure où ils sont privés et que cette démarche est nécessaire si on veut parvenir à appliquer les préconisations de gestion. Agnès LANTHIER ajoute que la démarche a été engagée avec les communes, et qu'il est intéressant de trouver des unités de gestion où l'on puisse intervenir sur la RNN, particulièrement avec un parcellaire très morcelé. Il est bénéfique d'avoir une démarche globale par commune, et d'avoir une maîtrise foncière publique, ainsi que le PNRVF intervenant pour l'Etat sur une antenne de gestion.

Sites de Port Villez et de la Sablonnière et île de St Martin

Corinne DUMONT pose plusieurs questions sur la ZSC, composée d'une multitude d'entités : elle s'interroge sur la rive gauche du site, côté Port-Villez, où des inventaires ont été réalisés il y a quelques années et particulièrement sur la fermeture importante des pelouses sur cette entité, et souhaite connaître la position du PNRVF à ce sujet.

Françoise ROUX explique qu'il n'est pas possible pour ce site d'agir à l'aide des MAEC car le programme du PNRVF se fait uniquement sur son périmètre, avec quelques extensions sur secteur de l'Epte, mais la commune de Port-Villez n'en fait pas partie. Céline PRZSIECKI, l'ancienne animatrice Natura 2000 avait travaillé avec la commune. Il s'agit de reprendre contact maintenant avec la nouvelle animatrice. Elle confirme que le site est majeur, et le PNRVF souhaite s'en occuper. Corinne DUMONT s'interroge également sur l'entité de la Sablonnière : elle semble oubliée, et est complètement en train de se refermer, alors qu'elle comporte quelques taxons intéressants. Elle demande s'il y existe une possibilité de contrat pour de la réouverture, par exemple à l'aide de chantiers bénévoles. Camille GAUDIN intervient pour dire qu'elle doit encore finaliser le bilan de ce qu'a fait Céline PRZSIECKI. En 2020 il est prévu de poursuivre la mise en place de contrats Natura 2000 sur les sites prioritaires, Elle mentionne de nouveau la difficulté de trouver les propriétaires, et de gérer la complexité du morcellement foncier.

Mme HERPIN-POULENAT demande qui gère l'île de saint martin. L'AEV confirme qu'elle en a la gestion, mais qu'il n'y a pas de contrat Natura 2000 à l'heure actuelle. Point sur la contractualisation Natura 2000

Arnaud LEDOUX souhaite faire un point sur la contractualisation, que la DDT instruit. Il reprecise que la programmation est celle de 2014-2020, et donc que les dépenses et les paiements peuvent aller jusqu'au 31 mars 2023, mais que les dernières demandes de paiement doivent arriver fin 2022, avec une problématique des contrats à cheval sur les deux programmations, qui portera sur 2021-2027. Cette programmation est encore en cours de débat, et n'est pas tout à fait finalisée, il reste des incertitudes, comme sur le règlement de transition. Il mentionne les difficultés connues lors du basculement de l'ancienne programmation. Il précise enfin que les contrats pourront déborder un peu jusqu'en 2022, mais qu'en 2023 au niveau du paiement, cela sera compliqué, et sera très probablement retardé. Il précise que cela est à prendre en compte en particulier pour les particuliers et les petites communes qui ne peuvent pas fournir d'avance de trésorerie. .

Conséquences du changement climatique et espèces invasives sur la faune et la flore du site

Mme HERPIN POULENAT s'interroge sur les conséquences des grandes sécheresses de cet été, sur la faune, même si celle située sur les coteaux est d'affinité méditerranéenne. Elle demande également quelles sont les conséquences sur les milieux humides, et si les spécialistes ont constaté des choses particulières ou ont des craintes à exprimer.

Serge GADOUM explique que les conséquences sont variables en fonction du type de milieu et des surfaces considérées. Il y a un enjeu particulier en Ile de France du fait des petites surfaces et du morcellement des milieux qui les rendent plus vulnérables. A contrario, la flore typique des coteaux et la faune s'en portent plutôt bien, mais certaines espèces remontent du sud vers le nord. Ce sont surtout les milieux humides ou frais où la situation risque d'être problématique. De plus, il y a des effets dont on ne connaît pas encore les conséquences, comme le décalage de phénologie entre plantes et insectes. Même si pour les insectes, il faut savoir qu'il y a une alternance de hauts et de bas, et qu'il est donc nécessaire d'avoir une vision à long terme pour déceler une tendance. Il précise également qu'il y a de vraies différences selon le groupe taxonomique.

Laurent SKINAZI intervient pour dire que par contre, cette année le frelon asiatique était en très nette régression. Serge GADOUM répond en disant que pour cette espèce, c'est un peu différent, car c'est une espèce invasive : lorsqu'elle arrive dans un nouveau milieu, sa population augmente très fortement, puis redescend pour arriver à un optimum. Laurent SKINAZI répond en disant que les spécialistes avaient pourtant dit que les populations allaient exploser, ce qui n'est pas le cas. .

Agnès LANTHIER intervient en mentionnant la question de la vulnérabilité et de l'adaptabilité au changement climatique, avec la question des canicules et de la baisse hydrique. Elle précise que dans le PNR Oise Pays de France il y a de nombreuses recherches sur la capacité de la forêt à s'adapter. Elle interroge l'assemblée sur une question de surveillance de ces éléments. Mme HERPIN s'interroge sur la hêtraie du bois du Chesnay en ENS, ce à quoi Serge GADOUM répond que les hêtres souffrent beaucoup, mais qu'il y a une part d'adaptation et des individus qui survivent. Xavier JENNER précise qu'en forêt d'Île-de-France, c'est le châtaignier qui subit le plus d'agressions, et comme il est en faiblesse car en manque d'eau, il est plus susceptible d'être attaqué par les maladies. . Il explique qu'il y a également des études sur le chêne pubescent, et qu'il y a quelques années, un guide avait été élaboré en collaboration avec Gérard ARNAL, le « Guide pour le

choix des essences dans le Vexin ». Ce guide permet de réaliser un diagnostic du sol, et d'avoir des recommandations sur les peuplements et les essences à éviter.

Serge GADOUM déclare qu'il faut tout de même s'attendre à des changements de paysage assez importants. Il était présent aux Assises nationales des pollinisateurs à Lyon, et précise que, si l'on part sur l'augmentation de 3°C, le climat de Lyon deviendrait celui d'Alger d'ici 50 ans. Il y aura donc forcément des cas où l'on ne pourra trop prévoir les effets, mais en sachant qu'il y aura un impact visuel sur le paysage. Xavier JENNER mentionne une étude au niveau national, et particulièrement la mise au point d'un outil informatique, qui donne des renseignements sur le climat, le sol, et qui recommande différentes boisées, tout en tenant compte du réchauffement climatique. Cet outil sera disponible sur smartphone, mais pour le moment cela reste encore au stade expérimental.

Angélique MONGUILLON ajoute que cette augmentation de 3°C est à condition que l'homme change ses comportements maintenant, et qu'il s'agit de discussion sur les 10/20 prochaines années, alors qu'à l'échelle de 100 ans, les changements, vont être très importants. Elle précise que c'est à l'homme de changer son comportement maintenant, et que l'avenir de l'humanité passe par des petits pas, les sites N2000 en faisant partie, mais elle maintient que c'est à chacun d'agir de manière à ce que l'on n'aille pas vers une catastrophe, dont les signes sont déjà visibles. Elle explique que des sites sentinelles ont été mis en place au niveau naturaliste, et que les conséquences du changement climatique sont déjà visibles, et que c'est à nous de minimiser les impacts, et pas en plantant certaines essences plutôt qu'une autre. Agnès LANTHIER acquiesce et mentionne le bilan de la mise en œuvre de la charte du PNRVF, qui est en cours, et s'interroge beaucoup sur le rôle des naturalistes, des communautés scientifiques, sachant que le PNRVF doit faire un exercice de projection à 2037/2040. Elle demande alors comment regarder ces questions à l'échelle du Vexin parmi les réseaux scientifiques pour réfléchir à ces questions.

Les différents sujets étant épuisés, Mme HERPIN-POULENAT clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.



Coteaux et boucles de la Seine

FR1100797

Comité de pilotage
Natura 2000

Mardi 1^{er} octobre 2019

Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2018-2019
- Actions sur la RNR de Moisson
- Prévisions d'animation
- Questions diverses

Rappels sur Natura 2000

Le réseau Natura 2000

- Réseau européen de sites à valeur écologique reconnue
- **Valoriser le patrimoine naturel et préserver la biodiversité** en tenant compte des exigences et des activités socio-économiques locales
- Maintien des espèces et des habitats naturels dans un **bon état de conservation**

Le réseau Natura 2000

- 2 directives européennes:
 - Oiseaux (1979) : site **ZPS**
=> Zone de Protection Spéciale
 - Habitat-Faune-Flore (1992) : site **ZSC**
=> Zone Spéciale de Conservation
- **ZSC + ZPS = réseau Natura 2000**



Le réseau Natura 2000



Le réseau Natura 2000

- Europe :
 - 29 298 sites
 - 18,15 % surface terrestre de l'UE
 - 6 % surface marine



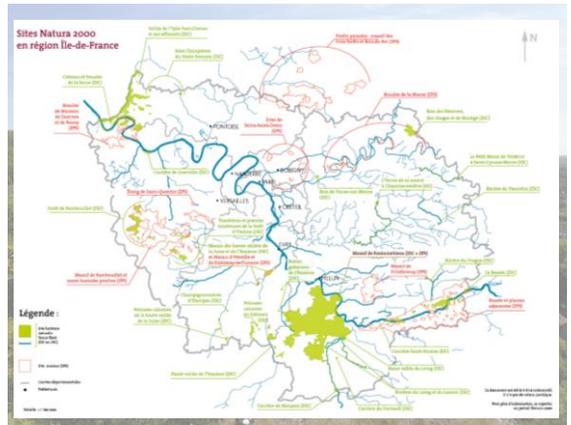
Le réseau Natura 2000

- France :
 - 1776 sites
 - 12,9 % surface terrestre, 34% surface marine)

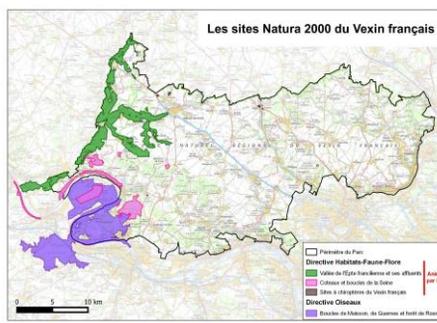


Le réseau Natura 2000

- Outils pour atteindre les objectifs
 - Démarche volontaire pour propriétaires, gestionnaires, usagers
 - Contrat Natura 2000 / MAEC
 - Charte Natura 2000
 - Démarche réglementaire
 - Evaluation des incidences (Projets sur listes nationales et locales)

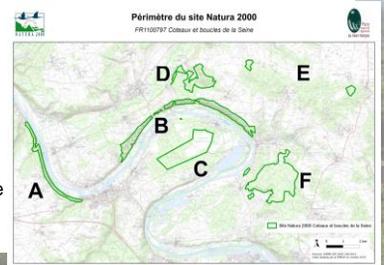


Le réseau Natura 2000



Site « Coteaux et boucles de la Seine »

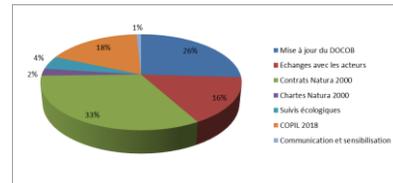
- 6 entités : dernière boucle de la Seine d'Île-de-France
- Coteaux (1^{ères} falaises de la Seine), boucles et buttes boisées
- 1414 hectares
- 16 communes (78 et 95)
- En partie en ZPS
- Classé en partie en RNN et RNR



Bilan d'animation 2018-2019

Bilan d'animation 2018-2019

- 33 % temps d'animation Natura 2000 en 2018



Détails de la répartition du temps de travail en 2018 pour le site Natura 2000 "Coteaux et boucles de la Seine"

Bilan d'animation 2018-2019

- Contrats Natura 2000
 - Restauration et entretien de pelouses calcicoles du piton des Foutures n°2 (Haute-Isle)
 - Signataire : Parc avec délégation de gestion de la commune
 - Entreprise Paysage Adeline – 5 jours
 - Période d'intervention : Novembre 2018
 - Montant total des travaux : 12 576,00 €

Bilan d'animation 2018-2019



Avant

Après

Bilan d'animation 2018-2019



Evacuation par tyrolienne

Bilan d'animation 2018-2019

- Contrats Natura 2000



Stockage sur une parcelle mise à disposition par un propriétaire

Bilan d'animation 2018-2019

- Contrats Natura 2000
 - Entretien de pelouses calcicoles sur des parcelles régionales
- Signataire : AEV



Bilan d'animation 2018-2019

- Charte Natura 2000
 - Privé sur parcelles à Haute-Isle et Vétheuil
 - Surface totale d'engagement d'environ 19,29 hectares



Bilan d'animation 2018-2019

- Suivis
 - Protocole pelouses calcicoles CBNBP
 - Parcelles RNN (afin de suivre leur évolution suite aux travaux prévus sur les pitons) + parcelles AEV
 - Protocole landes CBNBP
 - RNR de la boucle de Moisson : initiation au protocole en juillet 2019

Actions sur la RNR de Moisson



Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

TRAVAUX 2018
Fauches et broyages
(contrats N2000)

Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

TRAVAUX 2019
Fauches, broyages,
entretiens divers

Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE PRINCIPALE



Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

Projet d'aménagement de l'entrée de la Réserve
(octobre 2019-février 2020)

CONTEXTE ET ENJEUX

- Fréquentation diffuse perturbante pour la faune au sein de la réserve (piétonne / cyclistes / engins motorisés)
- Dégradation des milieux (piétinement)

Le projet d'aménagement vise à mieux identifier l'entrée principale de la réserve, diriger les usagers du site sur le sentier périphérique où la promenade est autorisée et empêcher les intrusions au cœur de la zone.

Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

AVANT **APRES**

Réserve Naturelle Régionale De la Boucle de Moisson

ile de France

Le projet consiste en :

- L'installation d'un cheminement en platelage bois sur pilotis avec plateforme d'observation
- La mise en place de cloturettes (type ganivelles) pour éviter les intrusions
- Le déplacement d'enrochements et d'une noue pour éviter l'intrusion des engins motorisés
- Le décalage des places de stationnement.



Prévisions d'animation

- Contrats Natura 2000
 - Restauration et entretien de pelouses calcicoles sur 3 pitons (Haute-Isle) : piton du Colombier, piton des Foutures n°1 et piton du Cul du Chat
 - Restauration et entretien de milieux ouverts, et de mares, sur la Butte du Hutrel (Saint-Martin-la-Garenne)



Prévisions d'animation

- Charte Natura 2000
 - Charte de bonnes pratiques dispensant d'évaluation d'incidences avec une association de trail, sur l'ensemble du site
 - Accompagnement sur la ferme de Vaulézard (Vienne-en-Arthies)

